

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 50 [i.e. 51]

Artikel: Lausanne, 14 décembre 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184928>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

Lausanne, 14 Décembre 1878.

A l'occasion du pétitionnement qui se fait actuellement en Suisse dans le but d'obtenir le rétablissement de la peine de mort, nous croyons devoir reproduire les réflexions suivantes publiées il y a quelques semaines dans le *Moniteur*, par Alphonse Karr :

« Il y a vingt et quelques années, je publiai sur la peine de mort une brochure dans laquelle je disais :

Les exécutions publiques ont eu pour but de frapper de terreur ceux qui pourraient être tentés de commettre les crimes dont ils voyaient la terrible punition.

Pour arriver à ce but, on imagina des supplices si atroces — l'homme rompu, tenaillé, mis à la torture, déchiré par quatre chevaux, brûlé vif, etc., qu'on se demande s'il arrivait souvent que ceux qui subissaient ces supplices fussent aussi cruels, aussi criminels que ceux qui les ordonnaient.

La justice, il est vrai, a renoncé à ces enjolivements, à ces fioritures cruelles ; la peine de mort ne consiste plus qu'à supprimer l'ennemi social. A la décollation par le sabre ou par la hache qui exposait le patient à voir prolonger son supplice par la maladresse ou l'émotion de l'exécuteur, on a substitué une mécanique qui donne la mort la plus rapide et conséquemment la moins douloureuse. En diminuant les souffrances des suppliciés, on a naturellement diminué la terreur que le supplice pouvait inspirer à ceux qui étaient déjà sur la pente du crime, — le spectacle n'est plus qu'affreux et répugnant.

Pourquoi, disais-je, ne procéderait-on pas ainsi : une exécution capitale doit être un deuil public ; ce jour-là, les théâtres et les lieux de divertissement sont fermés ; les églises sont ouvertes et on y dit des messes de mort.

A l'heure de l'exécution, les cloches font entendre un glas funèbre. Ceux qui se trouvent ou se sont transportés sur la place où l'exécution a lieu peuvent voir le condamné traverser une sorte de pont qui, de la prison, le conduit à une espèce de tente ou de pavillon tendu de noir. Dans ce pavillon, on donne au criminel, sous la forme d'une petite pilule, un de ces poisons foudroyants que la science

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

possède aujourd'hui, — à l'imitation de la lente et froide ciguë que les Athéniens faisaient boire aux condamnés. A ce moment, un coup de canon, chargé de façon à être entendu dans toute la ville dirait aux habitants que « justice est faite », et les cloches cesseraient de sonner.

Cette forme de l'exécution, ce mystère, frapperait plus l'imagination que ces laides et sanglantes exécutions dont un public spécial, quoique nombreux, a fini par se faire une petite fête.

Aujourd'hui, en Angleterre, dit-on, les exécutions se font dans la prison.

Il est certaines personnes dont on comprend facilement la présence sur le lieu d'une exécution ; le condamné d'abord qui y joue un rôle tout-à-fait principal et nécessaire ; le prêtre dont c'est la belle et noble profession ; le bourreau dont c'est l'affreux état : mais pourquoi cette foule qui n'est pas coupable, car si quelques scélérats peuvent en faire partie, ils n'ont pas encore été pris, et ne sont pas condamnés ; pourquoi ces gens viennent-ils subir ce triste, ignoble et répugnant spectacle ?

Un vice de nos formes judiciaires, vice qui, s'il ne peut être corrigé tout à fait, pourrait au moins et devrait être amendé et diminué, c'est le long espace de temps qui s'étend entre le crime et l'expiation. Le forfait, la victime, sont presque oubliés quand arrive le jour de l'exécution, et la foule, qui sent plus qu'elle ne réfléchit, se laisse porter à la pitié pour le condamné.

Il faut encore parler d'une conséquence, d'un corollaire, des sottes rengaines contre la peine de mort appliquée aux assassins, qui est exclusivement réservée à leurs victimes : c'est l'intérêt de curiosité quelquefois sympathique qui suit le scélérat depuis sa condamnation jusqu'à l'expiation de son forfait, quelque épouvantable qu'il soit. On ne le perd plus de vue, on raconte comment il dort, ce qu'il mange, ce qu'il dit. Il avait bon visage hier, un peu pâle ce matin. Mauvaise digestion, les haricots n'étaient peut-être pas assez cuits ou il en avait trop mangé. Il a fumé trois cigarettes et joué au piquet avec ses compagnons ou les gardiens de la prison. Les journalistes, qui ne sont que les échansons du public, et doivent lui verser ce qu'il aime, fût-ce malsain, se font les Dangeau de Troppmann, de Lebiez, de Barré, etc.

Puis, si le scélérat, n'ayant pas les nerfs délicats,

ne se trouve pas mal sur l'échafaud, — si la vanité, l'espoir à peu près assuré d'être honorablement cité dans les journaux, lui donne la force de dissimuler sa terreur, toute la presse constate « son courage ». Comme s'il ne fallait pas plus de courage, de laid courage par exemple, c'est-à-dire de force de nerfs pour couper une femme en morceaux que pour subir passivement un supplice d'un instant auquel on n'a aucune chance de se dérober.

Le courage consiste à affronter volontairement un danger que l'on voit, qu'on pourrait et qu'on ne veut pas éviter, parce que le but est grand, noble, généreux. »

Paris à la course.

VII

Je conduisis donc mes deux compatriotes aux *Halles centrales*, qui recèlent de quoi satisfaire la curiosité pendant des journées entières, et constituent, au dire de tous, un monument unique en Europe. Ceux qui demeurent dans ce quartier ont dû certainement répéter plus d'une fois ces vers de Boileau :

Qui frappe l'air, grands dieux, de ces lugubres cris ?
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris ?

Dès une heure du matin, dans toutes les rues aboutissantes, les lourdes charrettes circulent ; on déballe poissons, gibier, légumes, beurre ; tout cela s'entasse pêle-mêle ; tout cela est destiné à nourrir ce colosse, ce grand consommateur qu'on appelle Paris. Les premiers rayons du soleil n'ont pas encore empourpré l'horizon que déjà plusieurs pavillons sont envahis par des marchands qui viennent s'approvisionner pour tous les autres marchés de la capitale. Tandis que certaines femmes, qui ont passé la nuit en fête et en vains plaisirs, soupent encore sur le boulevard, les dames de la Halle qui se sont cependant couchées fort tard, sont sur pied.

Cette réflexion donne l'occasion de faire connaître à nos lecteurs une de ces bizarres industries qu'on ne trouve qu'à Paris ; c'est celle de réveilleur nocturne, dont la race tend cependant à disparaître de jour en jour. Moyennant un sou, le réveilleur se charge de venir sonner au domicile de sa cliente. Autrefois il poussait un cri que lui aurait envie la chouette, au grand désespoir de tous ceux qui avaient encore de longues heures à dormir. L'autorité a supprimé le cri. De nos jours, le réveilleur se contente de tirer une sonnette, et peut gagner, à ce métier, 6 à 7 francs par jour.

Jusqu'à 9 heures du matin, on ne rencontre guère aux Halles que les fournisseurs, les marchands ambulants, les restaurateurs, les maîtres d'hôtels, cuisiniers et pourvoyeurs de grandes maisons. Bientôt tout change : la cloche du marché sonne, et l'on voit se disperser les détaillants qui vont exercer leur industrie dans les divers quartiers. Dès lors et jusqu'à la fin de la journée, se succèdent dans le plus indescriptible imbroglio, cuisinières, femmes de charge, petites bourgeois, ou-

vriers en blouse, toutes les nuances du public parisien. C'est une vraie fourmilière humaine, une Babylone de cris et de sons représentant toute la série de modulations et de bruits que l'oreille peut percevoir. Saisissons-en quelques échantillons au passage :

Une dame, accompagnée d'un charmant petit garçon, marchande des merlans.

La dame. — Combien le merlan ?

La marchande. — Oh ! quel joli petit ange vous avez là... C'est 30 sous, la petite mère. Quel joli chérubin, vous a-t-il de jolis yeux ! permettez que je l'embrasse... tout le portrait de sa mère.

La dame. — Je vous en donne quinze sous.

La marchande. — Quinze sous ! va donc, râleuse, avec ton singe !

Et, un peu plus loin :

— Voyez, monsieur ! De la raie tout en vie ! Frais comme l'œil ! La vue n'en coûte rien ! — Combien ? — Trois francs. — J'en donne moitié. — De quoi ? moitié ? Faudrait donc que je l'aie volée ? Moitié ! Faut-il encore un palanquin pour la porter à monsieur ? Va donc te coucher, malheureux, on t'attend !

Certaines dames de la Halle ne sont pas toutes d'une grande sobriété. Il faut longtemps causer avec la pratique, vanter sa marchandise, et comme la langue remue avec une incroyable volubilité, le go-sier se dessèche, et il faut l'arroser ; aussi ces dames ont-elles toujours à leur portée une bouteille à laquelle elles donnent de fréquentes accolades. Et le babil d'aller son train. Nous en écouteons deux qui parlaient politique : « Figurez-vous, mam' Pitanchu, qu'un plébiscite c'est tout simplement une question à laquelle il faut répondre oui ou non. — Mais si, répondait son interlocutrice, au lieu de dire non, on dit : Zut ! — Ça ne fait rien, c'est tout de même un plébiscite. »

S'il y a d'innombrables industries qui s'exercent aux Halles centrales, à la surface du sol, il y en a d'autres encore plus étranges qui s'exercent au-dessous. Car il y a les Halles souterraines qui correspondent exactement aux pavillons, dont elles ont l'élégance, la hardiesse et la grandeur. Il y a là deux mondes superposés. Chaque boutique des pavillons du dessus a une boutique souterraine correspondante, où le marchand serre et conserve au frais ses denrées. Deux mille becs de gaz éclairent ces caves immenses, où s'exercent des industries spéciales et des plus curieuses, dont nombre de gens vivent toute l'année. C'est un curieux spectacle que celui de ces femmes qui consacrent à leur besogne une grande partie de la nuit, fredonnant une chanson quelconque pour ne pas s'endormir, se racontant des légendes lugubres ou des causes célèbres, et remuant leurs doigts avec une agilité merveilleuse. Elles sont vêtues de lourds et bizarres vêtements, quelquefois de gros paletots d'hommes aux nuances fanées ; elles ont l'air souffreteux et triste, et font, en général, un singulier contraste avec les grosses marchandes pour qui elles travaillent.